

**CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

Séance du 24 septembre 2025

---

**DÉLIBÉRATION N° 2025-28**

---

**AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT  
DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL POUR LA PÉRIODE  
2025-2034**

---

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du CNPN ;

Vu l'avis favorable de son Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN après examen du dossier le 4 juillet 2025 ;

Entendu son rapporteur, Bertrand SCHATZ.

## Saisine du CNPN

Suite à la demande du renouvellement de l'agrément national du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBN MC) par courrier adressé le 7 novembre 2024 par sa Présidente, Mme Annie RICOUX, à Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition écologique, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) est saisi pour avis par le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » de la Direction Eau et Biodiversité du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Le CNPN désigne parmi les membres de son GT FFH-CBN un rapporteur pour examiner cette demande et proposer un avis : M. Bertrand Schatz, botaniste, membre du CNPN depuis 2017. Les consultations pour ce rapportage ont été effectuées entre le 31 mars et le 4 avril 2025.

## Rapport du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN :

*Ce dossier a été examiné à la demande du bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvage » par le Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) le vendredi 4 juillet 2025 puis en commission plénière du CNPN, le 24 septembre 2025. Le rapporteur a rencontré le directeur, la présidente, tous les chefs de services, la majorité des agents et des partenaires de ce conservatoire. Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT FFH-CBN et du CNPN. Le nom du Conservatoire Botanique National du Massif Central est abrégé ici en CBN MC.*

## Documents examinés :

---

- **Rapport d'activité 2016-2023 du CBN MC (168 p., 21/02/2025),**
- **Rapport stratégique 2025-2035 du CBN MC** Rapport de demande de renouvellement d'agrément (166 p., 16/12/2024),
- **Avis de la DREAL AURA : Demande de renouvellement d'agrément du CBN MC, Groupe de travail Flore du CNPN (04/07/2025),**

**Le rapport de Bertrand Schatz, rapporteur CNPN, sur la demande d'agrément 2025-2034 du CBN MC (20/06/2025)**

---

## Présentation générale et particularités du CBN MC

Le CBN MC a été créé en 1996 et agréé en 1998, cette demande d'agrément est la cinquième. Le CBN MC s'organise autour d'un siège à Chavaniac-Lafayette (Haute-Loire) et de deux antennes, une en Limousin (depuis 2000, Limoges, Haute-Vienne) et une en Rhône-Alpes (depuis 2010, Pélussin, Loire). Son territoire d'agrément couvre 2 régions : Auvergne-Rhône-Alpes (en partage avec le CBN Alpin) et Nouvelle-Aquitaine (en partage avec le CBN Sud Atlantique et le CBN Pyrénées-Midi Pyrénées). Les 10 départements couverts (56 859 km<sup>2</sup>) sont pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Haute-Loire, la Loire, le Puy de Dôme et le Rhône, ainsi que, pour la région Nouvelle-Aquitaine, la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne.

Le CBN MC présente deux particularités essentielles qui l'amènent à collaborer avec un nombre conséquent de partenaires :

- Au-delà de son territoire d'agrément, le CBN MC se caractérise par un grand territoire de coordination géographique de presque 85 000 km<sup>2</sup> (22 départements dont 11 couverts complètement et 11 partiellement, de l'Aude à l'Yonne !). Cela lui permet de couvrir l'ensemble

du Massif Central (15% du territoire national), tel que défini par la loi montagne ; il s'agit sûrement du plus grand territoire de coordination biogéographique porté par un CBN. Il interagit ainsi comme interlocuteur principal et incontournable avec le commissariat de massif du Massif Central, ce qui l'amène à apporter une cohérence à l'échelle du massif et à collaborer avec le CBN du Bassin Parisien, le CBN Pyrénées Midi-Pyrénées et le CBN Méditerranéen.

- C'est aussi le seul CBN à combiner l'absence de littoral et de frontières nationales. C'est un CBN au cœur de l'hexagone avec 5 CBN voisins. Marqué par des villes relativement moyennes en taille (Clermont-Ferrand, Limoges et Saint Etienne), c'est aussi un CBN focalisé sur la ruralité (ce qui a motivé l'emplacement de son siège), donc très en lien avec le monde agricole et forestier.

**Forme juridique** - Depuis sa création, le CBN MC est un syndicat mixte présidé par Madame Annie Ricoux, également vice-présidente au Conseil départemental de Haute-Loire et composé de 17 membres (8 du département de la Haute-Loire, 3 de la région AURA, 2 du PNR Livradois-Forez, 2 de l'intercommunalité des rives du Haut-Allier et 2 du syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier (SMAT). Pour une meilleure représentativité du territoire d'agrément, le CBN MC a pour objectif d'ouvrir ce syndicat mixte à d'autres structures, comme la région Nouvelle Aquitaine, d'autres départements et d'autres métropoles. L'évolution future vers une organisation de type EPCE n'est pas exclue, mais le CBN MC se place en position d'observateur de l'évolution de plusieurs autres CBN.

**Budget** - Côté financier, la situation financière est saine et bien anticipée. Les dépenses du CBN MC étaient de 2,5 M€ en 2023 (dont 2,2 M€ de budget de fonctionnement) ; elles sont réparties à 80% sur la masse salariale, à 14% sur la gestion courante (dont les frais de mission des agents) et à 6% en provisionnement. Les recettes proviennent pour plus d'un tiers de ressources pérennes (36% dont 23% du ministère de l'environnement) et de ressources moins pérennes [13% des DREAL, DIR, DDT, AE, 19% des Régions, 14% des Départements, et 5% des Métropoles et collectivités EPCI, ainsi que les financements CarHab à 8%, FEDER à 7% et OFB (FCBN) à 5% : total 64%]. Très peu de recettes sont issues de collaborations avec la recherche scientifique. Ceci avec des variations importantes pour certains axes (les recettes expertise ont triplé). Le CBN MC tient à souligner que les recettes ne permettent pas de réaliser pleinement les 5 missions confiées aux CBN.

**Gouvernance et organisation** - Le CBN MC est passé de 36 agents (34 ETP) en 2016 à 44 (40 ETP) fin 2023 (fonctionnaires, agents en CDI ou CDD, et agents en ASA, ATA ou apprentis) avec une quasi parité (femmes 43% hommes 57%). Autour de son directeur Nicolas Guillerme, l'organigramme du CBN MC se compose de quatre services support : administration (4) communication, médiation scientifique & jardins (6), outils et ressources numériques (7), projets Massif central & projets transversaux (5), ainsi que l'antenne Auvergne (10), l'antenne Rhône-Alpes (8) et l'antenne Limousin (4). Entre 2016 et 2023, le CBN MC a géré en moyenne 130 projets par an, a encadré 42 stagiaires et recruté 2 apprentis.

Le Conseil scientifique (CS), actuellement présidé par Laurent Bergès (chercheur INRAE) comprend 18 membres. Il a été récemment renouvelé et rajeuni afin de mieux couvrir les besoins du CBN MC. Il devrait se réunir plus régulièrement (au moins annuellement), compléter les manques de compétences en sciences humaines et sociales (ethnobotanique, histoire, géographie), en restauration écologique et en séquence ERC, et être plus régulièrement consulté par la direction et les responsables de services en cours d'année comme instance de conseil (contacts thématiques extérieurs, questions d'actualité, vigilance scientifique, appels à projet).

Le CBN s'est aussi doté d'une Cellule d'Assistance Technique et Scientifique (CATS) qui regroupe l'ensemble du personnel technique et assure un lien avec les membres du Conseil scientifique.

Plusieurs agents assurent une veille scientifique et améliorent la méthodologie des travaux. Cette structure originale est à soutenir pour l'homogénéisation des protocoles et les échanges.

**Partenaires** - L'ensemble des partenaires consultés ont souligné la qualité des échanges et la relation de confiance établies avec le CBN MC qui permet un appui technique et scientifique important concernant la flore et les habitats et une approche globale à l'échelle du Massif central. Ils soulignent la bonne relation établie entre les agents du CBN MC et ceux de leurs structures respectives et insistent sur leur volonté commune d'améliorer la mise en protection forte, jusqu'ici assez faible sur le territoire. Ils partagent leurs craintes liées à l'instabilité financière et politique et leur désarroi devant le manque de cohérence des politiques territoriales. Enfin, ils sont tous conscients et anticipent d'une part les futurs changements des listes d'espèces floristiques et fongiques en protection nationale et régionale, et d'autre part la future mise en place du règlement européen sur la restauration de la nature.

**Locaux & Equipements** - L'antenne Auvergne du CBN MC est située dans un bâtiment unique de 720 m<sup>2</sup> (25 bureaux, salle de saisie et de cartographie, centre de documentation, salle de réunion, espaces d'archives, salle serveurs, salle des herbiers, laboratoire, salle de tri des semences, garage, serres, salle de pause). C'est le siège du CBN MC, entouré d'un domaine de 9,3ha, dont 5 de terres agricoles, 1,9 environ de vergers (variétés anciennes) et d'une collection de cassissier-groseilliers et plus de 2 consacrée aux collections de plantes et à l'accueil du public (circuit pédagogique). Les locaux et le domaine sont mis à disposition par le Département de Loire. Les deux antennes sont quant à elles sans jardins mais partagent leurs locaux avec d'autres structures : l'antenne limousine (4 bureaux, laboratoire et salle de réunion) avec les services de la DREAL, de l'OFB et d'autres organismes régionaux, et l'antenne rhônalpine (3 bureaux) est hébergée dans les locaux du PNR du Pilat et l'association inter-parcs du Massif central (IPAMAC). L'équipement est complet et régulièrement renouvelé (25 véhicules fin 2023), notamment au niveau informatique mais aussi d'aménagement des locaux et des travaux liés à la botanique. Un investissement a été réalisé en 2021 dans le réaménagement et l'entretien des jardins et du domaine pour l'accueil du public.

**Gestion des données** - L'évolution de l'ancien système d'information CHLORIS vers LOBELIA (mutualisé entre 5 CBN et bientôt plus) est associé à la modernisation de la base de données, à une amélioration de sa valorisation et à la mise en conformité avec les nouveaux référentiels taxonomiques et syntaxonomiques. De plus, le CBN s'appuie sur son réseau de 750 observateurs botanistes. Les 6 millions de données (dont 1,5 millions en Limousin) contribuent à l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine et à Biodiv'Aura, l'équivalent en Auvergne-Rhône-Alpes. Au 01/07/24, le portail documentaire du CBN MC est complété par des collections d'herbiers numérisées à 60% avec 44 359 parts trachéophytes, 7 156 parts bryophytes et 206 parts lichens ; le fonds documentaire du CBN MC comprend plus de 30 000 références (rapports et thèses, ouvrages, monographies, périodiques, cartes etc.) ainsi que 326 500 clichés sur la flore et la végétation du Massif Central. Le CBN MC participe au renforcement des fonds phytosociologique européen, bryologique national et européen et mycologique et lichenologique biogéographique et national.

**Partie scientifique** - Les particularités écologiques du territoire d'agrément et de coordination biogéographique du CBN MC sont 1) sa situation de carrefour biogéographique entre les climats et les biomes Atlantique, Continental et Méditerranéen, 2) le volcanisme et le relief montagneux liés à la flore, la fonge et les végétations, chacune originale et parfois endémique, 3) son réseau de zones humides avec leurs originalités écologiques, 4) ses milieux ouverts liés à l'activité pastorale, avec ses prairies et autres milieux herbacés sur 40% de son territoire et 5) ses forêts dont des boisements pluriséculaires. En 2023 le territoire d'agrément comptait 3 904 espèces de flore vasculaire (avec 872

plantes exogènes dont 267 plantes exotiques envahissantes sur le Massif central), 25 espèces de characées, 941 espèces de bryoflore, 6 006 espèces de champignons et de lichens. Sont considérés menacés 93 taxons (et 94 quasi-menacés) et 25% des milieux naturels et semi-naturels en Rhône-Alpes (23% quasi menacés).

Le CBN MC a une forte activité de publications scientifiques (ouvrages, articles, rapports), de participation à des congrès scientifiques et de vulgarisation. Les actions marquantes concernent l'observatoire des prairies naturelles, le catalogue des végétations sur le territoire (dont Carhab), le programme sur les milieux forestiers, les actions les tourbières, habitats rares, connections écologiques, la mise en œuvre des parcours pédagogiques dans les jardins botaniques, et la coordination biogéographique à l'échelle du massif du Massif central. Ce CBN s'est positionné comme l'animateur de trois réseaux thématiques : Communication, Bryologie et Prairies, et a produit un atlas départemental de la bryoflore de France métropolitaine. Il a aussi rédigé avec le CBN FC et l'OFB un Plan national sur les prairies (2020-2022).

### **Le projet d'établissement**

Sur le plan scientifique, 8 enjeux majeurs ont été identifiés dans la demande d'agrément, dont la mise en application future du règlement européen sur la restauration de la nature.

- 1) Des connaissances botaniques et fongiques fiables et accessibles, à améliorer, partager et diffuser pour contribuer aux politiques publiques de préservation de la nature, avec une forte compétence sur la bryoflore et en anticipant les besoins sur la fonge et les lichens.
- 2) Les effets du réchauffement climatique sur la diversité végétale et fongique et les activités humaines à mieux connaître. Les bases de données et les compétences internes, les observatoires et atlas de référence, les interactions avec les acteurs du territoire et la coordination biogéographique sont des atouts.
- 3) Des pratiques agricoles favorables à la biodiversité des milieux ouverts et herbacés à maintenir, surveiller et valoriser avec un Observatoire à long terme, des ouvrages de référence publiés et le lien fort développé avec le monde de l'élevage.
- 4) Une biodiversité forestière du Massif central à surveiller, préserver et à valoriser. Présente sur un tiers du territoire d'agrément et objet d'un PNA, également support d'une activité de production, la gestion forestière est coordonnée avec le réseau de partenaires pour renforcer la conservation de sa biodiversité, ses fonctions écologiques et sa connectivité.
- 5) Un investissement plus fort en faveur des zones humides (ZH) qui conjuguient fonctions écologiques fortes de filtration, de stockage de carbone et d'eau (etc.), supports de fortes originalités floristiques, fongiques et faunistiques, mais qui sont menacées par les activités humaines (drainage, extraction de tourbe). Cet enjeu ZH est essentiel sur le territoire d'agrément.
- 6) Une attention singulière en faveur des espèces, des végétations et écosystèmes uniques avec renforcement de la protection forte et développement des techniques de restauration pour ses éléments les plus sensibles.
- 7) Une nature comme source de solutions pour restaurer la biodiversité sur les territoires artificialisé, améliorer la santé environnementale, lutter contre le changement climatique et intégrer la restauration écologique des milieux urbains.
- 8) Accompagner les habitants et les acteurs du territoire vers une culture de la nature, de la responsabilité collective et l'adoption de pratiques écoresponsables en intégrant la construction de socio-écosystèmes solidaires et résilients.

Sur le plan organisationnel, le CBN MC a identifié plusieurs faits marquants de son projet :

- 1) Projet phare, la restauration du bâtiment « Bergerie » (bâtiment de 600 m<sup>2</sup> dans les jardins du siège) pour un investissement d'env. 2,4 M€ nécessitant un plan de financement pluriannuel, permettant

le doublement de capacité du siège, l'accueil du CEN antenne Haute-Loire, un lieu de valorisation et de communication vers le grand public et les acteurs du territoire et un lieu de formation et d'interaction avec les partenaires.

- 2) L'augmentation du nombre d'agents jusqu'à 49,5 agents d'ici 2035 intégrant le renouvellement du personnel et conservant un équilibre entre services support et action. Les compétences en flore non vasculaire, fonge et lichens sont stabilisées, parfois à renforcer, comme pour la restauration écologique et l'ensemble des autres missions CBN. D'où une prévision d'augmenter et de stabiliser les recettes (50% pérennes et 30% semi-pérennes) avec maîtrise des dépenses.
- 3) L'élargissement du syndicat mixte est anticipé vers l'ex-région Limousin et d'autres départements et métropoles, pour mieux répartir le soutien financier et mieux représenter l'ensemble du territoire d'agrément.
- 4) D'autres réorientations thématiques de gouvernance de la biodiversité avec l'initiation de nouveaux programmes, le déploiement des plateformes régionales de données (évolution de Lobelia, une appli mobile et Géonature), l'extension des données cartographiques aux bryophytes, algues, fonge/lichens, le développement de la conservation *in-situ* et *ex-situ*, l'appui aux politiques publiques (liste rouge flore vasculaire Rhône-Alpes, un PNA des prairies naturelles anciennes).

**Points de vigilance et recommandations** - Le CBN MC est bien organisé et très actif, en relation de confiance avec ses partenaires, avec un bon projet d'établissement. Des améliorations à la marge du projet stratégique sont proposées, en distinguant points de vigilance et recommandations :

Points de vigilance :

- Augmenter les espaces naturels en protection forte, trop faible sur le territoire et sur certains départements, démarche légitime (originalités, endémisme) à mener avec les gestionnaires d'aires protégées, le commissariat de massif, les collectivités et autres instances impliquées.
- Développer les compétences techniques de restauration écologique (engagement européen) et pour renforcer les actions vertueuses du CBN. Par rapport aux actions de conservation *in-situ* et *ex-situ* déjà engagées, permet de redynamiser les fonctionnalités des écosystèmes dégradés.

Recommandations :

- Le CS devrait se réunir annuellement, être complété pour couvrir les besoins du Conservatoire et être consulté plus régulièrement tout au long de l'année.
- Les projets en collaboration avec la recherche scientifique sont à renforcer et à diversifier compte tenu de l'éloignement relatif, permettant d'élargir les thèmes abordés, valoriser les spécificités du territoire et étayer les actions de conservation et de restauration.
- Le Conservatoire doit assurer les compétences et leur renouvellement sur les groupes taxonomiques nouvellement protégés (flore non vasculaire, fonge et lichens). Le spécialiste actuel des lichens bientôt retraité devra passer le relai. Un membre actuel du CBN est en formation sur la mycologie, domaine à renforcer par un recrutement dédié.
- Le domaine du Conservatoire, accueillant des vergers et une collection de petits fruits, pourrait être valorisé plus avant dans le cadre du réaménagement du bâtiment 'la bergerie'. Cette valorisation peut prendre plusieurs formes complémentaires : extension du parcours pédagogique sur les collections de petits fruits avec des panneaux sur des points d'intérêt, mise en place d'actions dans le cadre du PNA Flore messicole et du Plan pollinisateurs pour illustrer les actions dans les vergers et cultures, mise en place possible d'une parcelle conservatoire de plantes messicoles et actions pédagogiques sur la flore cultivée dépendante de la pollinisation.

**Avis du GT FFH-CBN du CNPN** - En conclusion, le CBN MC est monté en puissance au cours de ses différents agréments et constitue aujourd’hui un pilier incontournable de la gestion et de la conservation de la biodiversité à l’échelle du Massif central. Sur la base des éléments apportés tant sur le bilan du dernier agrément que sur le projet d’établissement, en réponse à la demande de renouvellement d’agrément au titre de Conservatoire Botanique National du Massif central pour la période 2025-2035, le GT FHH-CBN a donné un **avis très favorable à l'unanimité**, en l’accompagnant des points de vigilance et recommandations ci-dessus.

#### **Avis du CNPN**

Considérant l’ensemble de ces éléments, le CNPN émet un **avis favorable à l'unanimité (21 votants)** à cette demande, en y ajoutant la recommandation complémentaire suivante :

- De veiller, lors de l'évolution statutaire des CBN en EPCE, à la pluralité des administrateurs, en intégrant un collège composé de naturalistes et d'associations de protection de la nature, ce qu'autorisent les articles L. 1431-4, 1, 2° et 4° et R. 1431-4, 2° du Code général des collectivités territoriales. Les producteurs de données individuels et associatifs apportent en effet une contribution importante et désintéressée à la connaissance, la restauration et la protection de la flore, de la fonge et des habitats naturels. C'est pourquoi le CNPN recommande aussi aux CBN de conforter et, si nécessaire, d'amplifier leurs relations avec ceux- ci, de plusieurs manières : en intégrant leur expertise au sein de leurs Comités scientifiques, en développant les réseaux de correspondants et d'acteurs, et par le moyen de conventions, à l'image de celle récemment passée entre la Fédération des CBN, l'Association française de Lichénologie (AFL) et le MNHN

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



Bruno BORDENAVE

Le président du Conseil national de la protection de la nature



Loïc MARION